



**Droits
devant !!**



FSU
SNU tofe



TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS, AVEC OU SANS-PAPIERS, DECLARÉS OU NON, ENSEMBLE ON VA GAGNER !

Rassemblement le mercredi 27 septembre 2017 - 14 h
devant le Ministère du Travail (Métro Varenne)

Après l'occupation du 27 janvier 2016 des locaux du ministère du travail quai de Jemmapes, le 29 mars 2016, près de 400 sans-papiers occupent la Direction Générale du Travail (DGT), quai de Javel, direction du ministère du travail en charge d'élaborer la loi travail. Ils en seront évacués par la police le 31 au petit matin, à temps pour rejoindre la manifestation contre la loi travail ! Depuis, dans le cadre de la campagne *Pour la régularisation de tous les sans-papiers, contre le travail dissimulé*, **deux nouvelles actions d'occupation des locaux du ministère du Travail** ont eu lieu :

Occupation de la DGEFP, le 23 novembre derrière la gare Montparnasse.

Occupation de la DIRECCTE d'Aubervilliers, le 6 juillet dernier.

Lors de cette dernière occupation, la première action sociale forte de la présidence Macron, l'État s'est engagé à ce que le cabinet de la ministre du Travail nous rencontre pour discuter de la régularisation de la liste des occupants du 23 novembre, déposée le 20 janvier et de nos trois revendications :

- **Tout travailleur sans-papiers doit être régularisé sur simple preuve de relation de travail, sans condition de durée, ni de séjour, ni d'emploi**
- **L'Inspection du Travail doit être dotée de prérogatives spécifiques permettant la régularisation sur simple constat d'une relation de travail**
- **Abrogation de la taxe OFII**

Aujourd'hui, **nous sommes dans la rue pour lutter contre les ordonnances Macron**, loi travail XXL, qui continuent à enfoncer tout le monde du travail dans la précarité et donnent les pleins pouvoirs aux patrons. Les sans-papiers en connaissent un rayon en la matière !

En effet, l'État contraint les sans-papiers à la surexploitation, au travail dissimulé ou à l'utilisation de fiches de paie sur la base d'alias (avec la carte de séjour de quelqu'un d'autre), alias que la loi Cazeneuve de 2016 criminalise. Et pour celui qui parvient à obtenir le titre de séjour « salarié », **il reste enchaîné à l'employeur pour obtenir son renouvellement chaque année**. Cette politique d'asservissement à l'employeur organisée par l'État participe avec d'autres procédés (sous-traitance en cascade, intérim, CDD, contrats de chantier ...) à l'objectif des gouvernements successifs et des organisations patronales de faire baisser les conditions d'emploi de l'ensemble des travailleurs. **La régularisation des sans-papiers est donc dans l'intérêt de tous les salariés.**

Dans ce contexte, le ministère du Travail refuse toujours de débloquer la situation en refusant de reconnaître le travail des sans-papiers. Nous ne lâcherons rien et continuerons nos actions tant que nos revendications ne seront pas satisfaites. L'unité la plus large est nécessaire pour faire reculer le président Macron.

Rejoignez-nous pour obtenir la régularisation de tous les sans-papiers !

Retrait des ordonnances Macron !



PAGE FACEBOOK DE LA CAMPAGNE : @SANS PAPIERS DEBOUT